

Communiqué du liquidateur de Weidenareal Metall SA (auparavant Swissmetal Industries SA) aux créanciers et aux médias

## **Homologation du concordat par le juge / Début de la procédure de liquidation**

Berne, le 11 septembre 2013. Lors de l'audience d'homologation de ce jour, le juge compétent du Tribunal de district de Dorneck-Thierstein a homologué le concordat par abandon d'actifs de Weidenareal Metall SA (auparavant Swissmetal Industries SA) et lui a conféré force obligatoire, même pour les créanciers n'y ayant pas adhéré. La décision est passée en force. Lors de l'assemblée des créanciers de Weidenareal Metall SA du 20 juin 2013 déjà, Fritz Rothenbühler, de l'étude WENGER PLATTNER, avait été désigné comme liquidateur et MM. Jürgen Brönnimann, David Jenny, Beda Moor, Michel Pola et Heinz Stuber comme membres de la commission des créanciers. Les organes de liquidation de la société continueront de procéder à la réalisation des actifs. Parallèlement, ils dresseront un état de collocation, afin de déterminer les créanciers participant à la répartition du produit de la liquidation et fixer leur rang.

## **Nouveaux communiqués de presse en cas de survenance d'événements extraordinaires**

A la suite de l'homologation du concordat de Weidenareal Metall SA par le juge, la liquidation de la société entre dans une phase qui continue d'exiger un travail intensif mais suscite un intérêt moindre de la part du public. Des circulaires aux créanciers ou aux médias n'interviendront dorénavant seulement en cas de survenance d'événements extraordinaires. A cet effet, il est renvoyé au site internet du liquidateur.

\*\*\*

## **Pour de plus amples informations**

- Site internet du liquidateur: [www.sachwalter-weidenareal.ch](http://www.sachwalter-weidenareal.ch)  
[www.liquidator-weidenareal.ch](http://www.liquidator-weidenareal.ch)
- Dr. Fritz Rothenbühler, WENGER PLATTNER, téléphone 031 357 00 00